

## **Le Service facturier de la Ville de Paris reçoit le Prix spécial du jury de l'AFIGESE**

**La Ville de Paris se réjouit de se voir remettre le Prix spécial du jury de l'innovation financière de l'AFIGESE, pour la mise en place de son Service facturier. Il souligne la volonté de modernisation continue de Paris dans sa gestion.**

L'Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités (AFIGESE), avec le soutien de la Gazette des communes, a décerné le Prix Spécial du jury à la Direction des finances et des achats de la Ville de Paris pour son dossier « Le Service facturier : levier de l'efficacité du secteur public ». Le prix a été remis ce jeudi, lors des assises de l'AFIGESE, à Dijon, regroupant les principaux acteurs de la fonction « finances » du secteur public.

### **Le plus grand Service Facturier du secteur public**

Le jury de l'AFIGESE a souhaité primer l'« impressionnant travail, précurseur au niveau national et qui a initié des changements au sein de collectivités de plus en plus nombreuses ». Mis en place depuis septembre 2017, le Service Facturier Ville de Paris est un service unique de réception, liquidation, de contrôle et de paiement des factures, composé de 150 agents de la collectivité parisienne et de la DRFiP.

Le Service Facturier mis en œuvre à la Ville de Paris constitue le plus important du secteur public de par sa taille. L'universalité de son modèle conduit à traiter la totalité de la dépense de la collectivité parisienne.

### **Une gestion plus efficace au service des fournisseurs**

« Le Prix spécial du Jury de l'innovation financière est une très belle récompense à la fois pour la Mairie et pour tous les agents qui ont mis en place le Service Facturier en 2017. Cette réalisation constitue une étape majeure dans la volonté de la modernisation de la chaîne financière et comptable de la Ville de Paris. Avec 15% de productivité et un délai global de paiement de 20 jours, elle a permis d'assurer à la fois une plus grande efficacité de la chaîne comptable et financière de la dépense tout en maintenant un niveau de services élevé vis-à-vis des fournisseurs » déclare Emmanuel Grégoire, Premier Adjoint à la Maire de Paris en charge du budget, de la transformation des politiques publiques et des relations avec les arrondissements. Ce service partagé constitue un modèle pour la création d'un futur service mutualisé des recettes désormais envisagé avec la DRFiP.